

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N° 2023/060

OBJET : ARRETE MUNICIPAL DE DELEGATION DE
SIGNATURE A M. Alexandre DOHY, 1^{er} Adjoint au Maire

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°2020/032 à Monsieur Alexandre DOHY, 1^{er} Adjoint au Maire,

Considérant l'absence et l'empêchement de Monsieur le Maire pendant la période du 11 au 15 juin 2023 inclus,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et la continuité du service public, il est nécessaire de déléguer à Monsieur Alexandre DOHY, 1^{er} Adjoint au Maire, la signature des actes relevant de la compétence de Monsieur le Maire,

Considérant que cette délégation est consentie pour la période du 11 au 15 juin 2023 inclus,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Alexandre DOHY, 1^{er} Adjoint au Maire, en l'absence de Monsieur le Maire pendant la période du 11 au 15 juin 2023 inclus.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Cette délégation est consentie de manière formelle, sans que Monsieur le Maire soit dessaisi de ses pouvoirs, ni de sa responsabilité. Il peut à tout moment exercer lui-même la compétence afférente à la signature déléguée.

Article 3 : Il sera publié au recueil des actes administratifs, transmis au contrôle de légalité et une ampliation sera adressée :

- à Monsieur Alexandre DOHY
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise,

Le 9 juin 2023

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil
départemental du Val d'Oise